



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Infirmiers et infirmières en psychiatrie

Question écrite n° 50246

Texte de la question

M. Francisque Perrut appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les inquiétudes exprimées par les infirmiers du secteur psychiatrique en raison du manque de reconnaissance réelle de leur spécialité. Ces personnes qui doivent savoir pratiquer tous les soins infirmiers n'ont cependant plus accès à l'équivalence avec le diplôme d'Etat infirmier comme cela leur était accordé par le passé. Compte tenu de leur formation et de la compétence exigée pour soigner les malades atteints de troubles mentaux, il semble regrettable que ces personnes ne puissent plus prétendre à l'obtention du DEI par le biais de stages de soins infirmiers complémentaires. Aussi il lui demande bien vouloir revoir ce problème et de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour revaloriser le statut des infirmiers du secteur psychiatrique.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50246

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1753